

Expert Premium Garantí II



La sécurité à l'échéance

- ✦ Obligation de droit français à capital garanti à l'échéance
- ✦ Durée d'investissement conseillée : 8 ans
- ✦ Éligibilité : assurance-vie, comptes titres

Ouvert à la souscription : du 26 août 2011 au 23 décembre 2011



Expert Premium Garanti II

La sécurité à l'échéance

Expert Premium Garanti II est une solution d'investissement intégrée qui offre à l'échéance des 8 ans :



Le fonds Expert Premium comme sous-jacent



Un cliquet annuel de 70 % de la meilleure performance constatée annuellement depuis l'origine



Le capital intégralement garanti à l'échéance



■ *Le choix du fonds Expert Premium comme sous-jacent*

Expert Premium est un fonds innovant dédié à la gestion de patrimoine. Il est géré par la société de gestion Icmos France. Son principe est simple. Il donne accès à :

■ Une gestion évolutive de 8 fonds de renommée mondiale


La liste des fonds sélectionnés pourra évoluer en cours de vie du produit. Au démarrage elle est la suivante :

Libellé	Société de gestion	Code ISIN
BGF Latin American Fund	BlackRock Luxembourg	LU0171289498
Morgan Stanley INVF US Advantage	Morgan Stanley Investment Management	LU0225741247
Neuflize USA Opportunités	Neuflize OBC Asset Management	FR0007072202
Norden	Lazard Frères Gestion	FR0000299356
Saint-Honoré Europe Synergie	Edmond de Rothschild Asset Management	FR0010587642
Templeton Asian Growth	Templeton Asset Management LTD	LU0366765237
Templeton Natural Resources	Templeton Asset Management LTD	LU0300742383
Tricolore Rendement	Edmond de Rothschild Asset Management	FR0010588343

■ Un modèle de gestion du risque en continu

Le fonds Expert Premium a pour vocation d'adopter une approche défensive en période de grande aversion au risque et de profiter des hausses du marché actions lors des périodes dites à risque faible.

Expert Premium a pour objectif d'être moins volatile qu'un investissement en direct sur les marchés actions.



Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale de Expert Premium Garanti II, soit 1 000 Euros. Le montant du remboursement est calculé sur la base de cette valeur nominale, hors frais, commissions et fiscalité applicables au cadre d'investissement.

■ *Un cliquet annuel de 70 % de la meilleure performance constatée annuellement depuis l'origine*

À l'échéance des 8 ans, l'investisseur est assuré de bénéficier de 70 % de la meilleure performance constatée annuellement depuis l'origine. Les gains sont acquis et protégés en continu.

■ *Le capital intégralement garanti à l'échéance*

À l'échéance des 8 ans, l'investisseur bénéficie d'une garantie intégrale du capital. Il est assuré de récupérer au minimum la totalité de son investissement.



Descriptif de la formule de remboursement :

Chaque année, on constate la performance du fonds Expert Premium depuis l'origine.

Cas optimiste

Si une des performances constatées est positive, l'investisseur reçoit à la date d'échéance :

L'intégralité du capital initial

+

70 % de la meilleure performance constatée

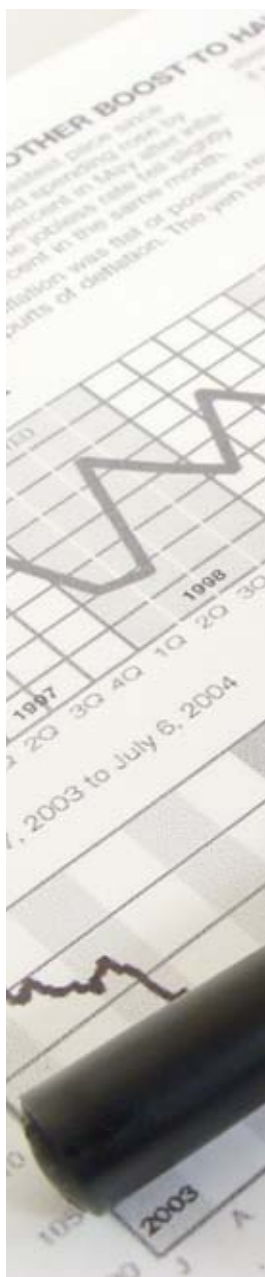
Cas pessimiste

Si aucune des performances constatées n'est positive, l'investisseur reçoit à la date d'échéance :

L'intégralité du capital initial



■ *Avantages et inconvénients*



Avantages :

- ✦ Le capital est garanti en intégralité à l'échéance des 8 ans.
- ✦ L'indexation à la performance du fonds Expert Premium s'effectue chaque année.
- ✦ Expert Premium Garanti II est basé sur une formule de remboursement à l'échéance qui ne comprend qu'un seul mécanisme.

Inconvénients :

- ✦ La garantie du capital ne profite qu'aux seuls investisseurs ayant investi jusqu'au 23 décembre 2011 et conservant l'instrument financier jusqu'à l'échéance, soit le 03 janvier 2020.
 - ✦ L'indexation à la performance du fonds Expert Premium est partielle, à hauteur de 70 %.
 - ✦ La revente du titre sur le marché secondaire s'effectue à sa valeur de marché et le porteur peut enregistrer un gain ou perte sur le montant initial investi.
-

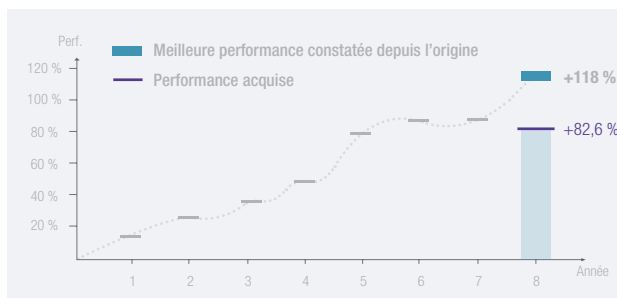


■ Exemples d'évolution du fonds Expert Premium

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale. Hors fiscalité applicable et/ou frais liés au cadre d'investissement.

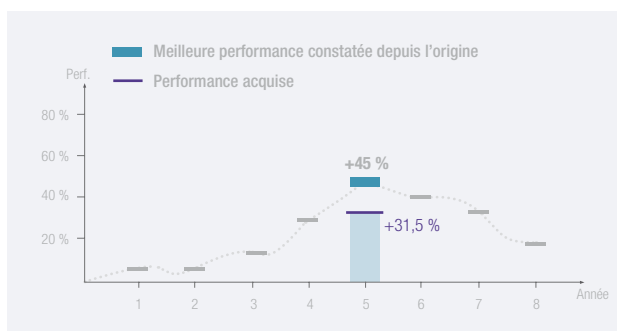
Scénario optimiste : forte hausse du fonds Expert Premium

La meilleure performance annuelle depuis l'origine a été constatée en **année 8**. Elle s'établit à **+118 %**.
L'investisseur reçoit son capital, plus 70 % de 118 %, soit un total de 182,6 %.
Le TRA* est de **7,82 %**.



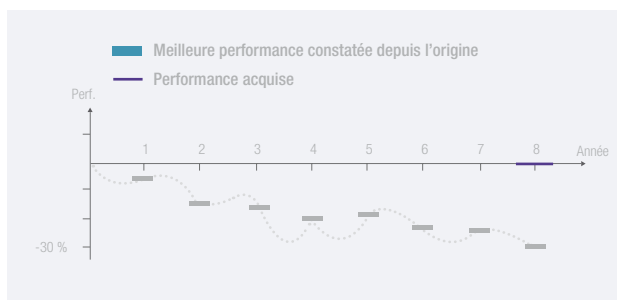
Scénario médian : hausse modérée du fonds Expert Premium

La meilleure performance annuelle depuis l'origine a été constatée en **année 5**. Elle s'établit à **+45 %**.
L'investisseur reçoit son capital, plus 70 % de 45 %, soit un total de 131,5 %.
Le TRA* est de **3,48 %**.



Scénario pessimiste : baisse du fonds Expert Premium

Toutes les performances annuelles depuis l'origine sont **négatives**.
L'investisseur reçoit l'intégralité de son capital.
Le TRA* est de **0 %**.



* Dans l'ensemble des scénarii présentés ci-dessus, TRA désigne le Taux de Rendement Actuariel, hors fiscalité applicable et/ou frais liés au cadre d'investissement.



■ *Caractéristiques principales des Obligations*

Instrument	Obligation de droit français
Garantie du capital	Capital garanti intégralement à l'échéance
Émetteur	Natixis S.A.
Devise	Euro (€)
Code ISIN	FR0011072701
Lieu d'admission à la cotation des titres	Bourse de Luxembourg, Liste officielle
Éligibilité	Contrats d'assurance-vie et comptes titres
Période de Commercialisation	Du 26 août 2011 (9h00) au 23 décembre 2011 (17h00)
Date limite de passage d'ordre	Les ordres d'achat devront être reçus par Natixis au plus tard à 17h00 (heure de Paris) le 23 décembre 2011
Prix d'achat	Le prix progressera régulièrement au taux de 1 % pour atteindre 1 000 € le 23 décembre 2011
Valeur Nominale	1 000 €
Sous-jacent	Expert Premium Part A (Code ISIN FR0010891234)
Prix d'émission	100 % de la valeur nominale
Date de Détermination Initiale	23 décembre 2011 (définie comme l'origine dans la brochure)
Date d'Émission	20 janvier 2012
Date d'Observation Finale	20 décembre 2019
Date d'Échéance	03 janvier 2020
Dates d'Observation Annuelle	21 décembre 2012, 20 décembre 2013, 19 décembre 2014, 18 décembre 2015, 23 décembre 2016, 22 décembre 2017, 21 décembre 2018
Périodicité de Valorisation	Quotidienne, et si ce jour n'est pas un Jour de Négociation, le Jour de Négociation suivant
Marché secondaire	Dans des conditions normales de marché, Natixis assurera le rachat des Obligations à leur valeur de marché chaque Jour de Négociation du Fonds
Commission de distribution	Natixis est susceptible de verser au(x) distributeur(s) une commission maximum de 2 % du montant placé
Agent de Calcul	CACEIS Bank Luxembourg
Documentation juridique des Titres	Prospectus daté du 05 août 2011
Règlement / Livraison	Euroclear France



Le prospectus d'émission des obligations proposée a été validé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (la « CSSF »), régulateur du Luxembourg, en date du 5 août 2011 sous le visa dont la référence est C-11146.

Document communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général

Expert Premium Garanti II est exposé aux risques principaux suivants : risque relatif au Fonds, risque lié aux taux d'intérêts, risque lié aux Obligations, risque pays émergents, risque lié à la détention de petites et moyennes capitalisations, risque de liquidité et risque de crédit.

Une information complète sur le produit, notamment ses facteurs de risques inhérents à la souscription de l'Obligation ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus.

Ce document constitue une présentation commerciale à caractère purement informatif. Il ne saurait en aucun cas constituer une recommandation personnalisée d'investissement ou une sollicitation ou une offre en vue de la souscription au produit. Il est diffusé au public, indifféremment de la personne qui en est destinataire. Ainsi le produit visé ne prend en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique à un destinataire en particulier. En cas de souscription, l'investisseur doit obligatoirement consulter préalablement le prospectus d'émission (le « Prospectus ») de Expert Premium Garanti II afin notamment de prendre connaissance de manière exacte des risques encourus. L'investissement doit s'effectuer en fonction de ses objectifs d'investissement, son horizon d'investissement, son expérience et sa capacité à faire face au risque lié à la transaction. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tous autres professionnels compétents, afin de s'assurer que ce produit est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce produit peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. **IL VOUS APPARTIEN DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ETES AUTORISÉS A SOUSCRIRE À CE PRODUIT.** Les simulations des performances passées présentées dans ce document sont le résultat d'analyses de Natixis à un moment donné et ne préjugent en rien de résultats futurs. Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

Informations importantes - Les conditions et modalités de l'émission sont définies dans le Prospectus visé par la CSSF. La CSSF a délivré à l'AMF un certificat d'approbation attestant que le Prospectus a été établi conformément aux dispositions de la Directive 2003/71/CE du Parlement Européen et du Conseil du 4 novembre 2003 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé (la « Directive Prospectus »). Ce Prospectus a ainsi bénéficié du passeport européen afin que Expert Premium Garanti II, admis à la cotation sur la liste officielle de la Bourse de Luxembourg puisse être commercialisé en France. Expert Premium Garanti II est admis à la cotation sur la liste officielle de la Bourse de Luxembourg et peut être commercialisé auprès du public en France.

Conformément à l'article 16 de la Directive Prospectus et au paragraphe 2 de l'Article 13 de la Loi de Luxembourg, les investisseurs qui ont accepté d'acheter des Obligations ou d'y souscrire avant qu'un supplément ne soit publié ont le droit de retirer leur acceptation pendant deux jours ouvrables après la publication du supplément, à condition que le fait nouveau, l'erreur ou l'inexactitude visés au paragraphe 1 de l'article 16 de la Directive Prospectus soient antérieurs à la clôture définitive de l'offre au public et à la livraison des Obligations. Dans ce cas, l'Émetteur aura droit de reporter la clôture de la Période de Commercialisation jusqu'à trois jours ouvrables au-delà de la date initialement fixée.

Le prospectus d'émission (et le cas échéant son (ou ses) supplément(s) est (sont) disponible(s) sur les sites Internet de la Bourse de Luxembourg (<http://www.bourse.lu>) et de Natixis - Equity Solutions® (www.equitysolutions.natixis.com).

Natixis
47, quai d'austerlitz - 75013 Paris - France
Tél. : +33 1 58 55 82 94